

D'autre part, même si c'était tout à fait vrai et que le niveau de sensibilisation soit très élevé, je ne suis pas sûr que l'on doive viser ce chiffre de 92 p. 100. Je ne crois pas que ce soit suffisant. Beaucoup de gens encore restent vulnérables. Je pense qu'il faudrait atteindre 100 p. 100⁵⁴»

La plupart des témoins que nous avons entendus croient qu'il faut sensibiliser davantage le public au syndrome d'alcoolisme foetal et surtout aux effets de l'alcoolisme foetal. Comme nous l'avons déjà souligné, ces effets se caractérisent par divers symptômes plus subtils qui échappent souvent au diagnostic ou qui ne sont pas correctement diagnostiqués. Les enfants qui naissent avec les effets de l'alcoolisme foetal en souffriront toute leur vie; certains réussiront à surmonter leur handicap et à mener une vie indépendante et productive, mais pas tous. À ce sujet, le D^r Casiro a dit ce qui suit :

«Lorsque vous parlez aux gens, vous constatez qu'ils semblent savoir qu'une consommation excessive d'alcool – boire à l'excès – cause du tort au fœtus. D'après mon expérience personnelle, les gens à qui j'ai parlé ne semblent pas savoir qu'il n'existe pas de quantité connue ne présentant aucun danger, que même de faibles quantités d'alcool consommées durant la grossesse peuvent causer du tort au fœtus. À mon avis, c'est une conception erronée que de penser que seule la consommation excessive d'alcool affectera l'enfant. Cette conception provient du fait qu'il faut prendre entre deux et quatre verres par jour pour que le syndrome complet de l'alcoolisme foetal apparaisse, mais une quantité moindre d'alcool cause aussi les effets de l'alcoolisme foetal. C'est ce que les gens ne savent pas⁵⁵»

L'enquête du Groupe Angus Reid semble étayer l'opinion du D^r Casiro sur la sensibilisation du public. Comme nous le notions plus haut, 62 p. 100 des femmes ont répondu que la consommation d'alcool, quelle qu'elle soit, nuira au fœtus; le corollaire de ce constat est que 38 p. 100 des femmes croient qu'il est acceptable et même sécuritaire qu'une femme enceinte consomme de l'alcool. En fait, le sondage Angus Reid a permis de constater que pour 13 p. 100 des Canadiennes, «seule une consommation excessive» sera dangereuse pour le bébé, tandis que 23 p. 100 des répondantes croient qu'une «consommation modérée» (définie comme consistant en un ou deux verres par jour) ne présente aucun danger pour le fœtus⁵⁶.

Le Sous-comité ne voit rien de rassurant dans les taux de sensibilisation de la société canadienne au syndrome d'alcoolisme foetal et aux effets de l'alcoolisme foetal qui ressortent du sondage Angus Reid. Les représentants du monde médical que nous avons entendus, y compris ceux de Santé nationale et Bien-être social Canada, ont été unanimes sur le fait qu'aucune quantité d'alcool n'est reconnue comme sécuritaire pour une femme enceinte. Jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'à une certaine dose, l'alcool est inoffensif pendant la grossesse, nous nous rendons à l'opinion de la majorité selon laquelle une femme enceinte devrait s'abstenir de consommer de l'alcool pendant toute la durée de sa grossesse.

À cet égard, le Sous-comité estime essentiel d'alerter le public et de mieux l'informer afin de réduire les risques que la consommation d'alcool par la mère représente pour le fœtus, et dans cet esprit, il fait deux recommandations.

RECOMMANDATION N° 10

Le Sous-comité recommande que Santé et Bien-être social Canada, de concert avec les ministres de la Santé des provinces et des territoires et le Comité consultatif national sur l'alcool et le fœtus, examinent et évaluent régulièrement les

⁵⁴ Procès-verbaux, fascicule 9, p. 17.

⁵⁵ Procès-verbaux, fascicule 8, p. 20.

⁵⁶ Groupe Angus Reid (1991).